

**PRODOU@NE**

La douane au service des professionnels  
<https://pro.douane.gouv.fr>

**Formulaire d'option au statut Opérateur ProDou@ne**

*Cadre à remplir par le bénéficiaire*

Identification de l'opérateur bénéficiaire	Raison sociale : SAS DOMAINE AF GROS
	Adresse : 5 GRANDE RUE 21630 POMMARD
	N° INSEE : 383967346 (n° SIRET pour adhérer au niveau établissement ; n° SIREN pour adhérer au niveau entreprise)
Identification du signataire de la convention <i>(si nécessaire, joindre un contrat de représentation à la présente convention)</i>	Nom : PARENT
	Prénom : CAROLINE
	Agissant en qualité de : DIRECTRICE GENERALE
	Courriel : cparentgros@gmail.com Téléphone : 03.80.22.61.85

*Cadre à remplir par l'administration*

Numéro d'agrément OPPD :

**Article 1 : Définitions**

Dans le présent formulaire, on entend par :

*ProDou@ne* : portail internet de la direction générale des douanes et droits indirects, accessible à l'adresse <https://pro.douane.gouv.fr> ;

*Opérateur ProDou@ne* : entreprise ou établissement assurant directement la gestion de ses utilisateurs ProDou@ne au moyen d'outils mis à sa disposition par la D.G.D.D.I, selon les modalités décrites ci-dessous ;

*Correspondant ProDou@ne* : personne physique, inscrite sur le portail, et chargée par l'Opérateur ProDou@ne de rattacher des utilisateurs ProDou@ne à l'entreprise ou à l'établissement ;

*Rattachement* : opération par laquelle le correspondant ProDou@ne certifie qu'un utilisateur dépend de son établissement ou d'un établissement de son entreprise, quelle que soit la nature du lien. Dans le cadre de certains téléservices, un tel rattachement est nécessaire.

*Administrateur de téléservice* : personne physique, inscrite sur le portail ProDou@ne, et chargée par l'Opérateur ProDou@ne de gérer les droits applicatifs sur un téléservice pour son compte, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Article 2 : Description du service**

L'obtention du statut d'Opérateur ProDou@ne donne accès à un ensemble d'outils permettant :

- a- de rattacher des utilisateurs inscrits sur le portail à l'établissement ou à l'un des établissements de l'entreprise, ou de les détacher. Cet outil (obligatoire) est destiné aux Correspondants ProDou@ne.
- b- d'attribuer ou retirer des droits applicatifs à des utilisateurs ProDou@ne, dans le cadre des téléservices dont bénéficie l'opérateur. Cet outil (optionnel) de gestion déléguée est réservé aux opérateurs désignant des Administrateurs de téléservices. Ces outils sont accessibles via le portail ProDou@ne. Les utilisateurs désignés en tant que Correspondants ProDou@ne [Outil AdmProDo] ou Administrateurs de téléservice [Outil AdmTele] accèdent à ces outils depuis leur espace personnel, après authentification.

La gestion déléguée décrite ci-dessus (point b-) n'est applicable à un téléservice que si l'adhésion a été réalisée au moyen d'une convention de téléservice dite « globale ». Une convention « globale » couvre, en un seul document, l'ensemble des relations développées entre l'opérateur et la douane dans le cadre de ce téléservice.

Lorsque l'option pour le statut d'Opérateur ProDou@ne est exercée au niveau Entreprise, une convention globale ne peut être conclue qu'à ce même niveau. Elle entraîne ainsi l'adhésion de l'ensemble des établissements.

**Article 3 : Conditions préalables à l'accès au statut d'opérateur ProDou@ne**

**3.1 Conditions propres à l'opérateur bénéficiaire**